



Ne pas jeter sur la voie publique

DOSSIER D'INSCRIPTION CONCOURS DE BÛCHERONS

09 AOÛT 2026 - LA CHAPELLE D'ABONDANCE



**Infos &
Inscriptions**

Mairie La Chapelle d'Abondance

04.50.73.50.08

communication-animation@mairielachapelledabondance.fr

www.mairielachapelledabondance.com



**LACHAPELLE
D'ABONDANCE**
Portes du Soleil

FICHE D'INSCRIPTION

À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT, RENSEIGNÉE ET SIGNÉE, AVANT **LE 30 JUIN 2026 À 17H**

MAIRIE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
51 ROUTE DE CHEVENNE, 74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE
TÉL : 06 70 50 86 53
COMMUNICATION-ANIMATION@MAIRIELACHAPELLEDABONDANCE.FR

L'INSCRIPTION SERA CONFIRMÉE À LA RÉCEPTION DE LA TOTALITÉ DES PIÈCES

FORMULAIRE TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE
WWW.MAIRIELACHAPELLEDABONDANCE.COM

Informations générales

Intitulé du stand tel que vous souhaitez le voir inscrit dans le programme :

.....

Nom de l'entreprise, structure :

.....

Numéro de SIRET :

.....

Nom et Prénom du responsable :

.....

Nom et Prénom du responsable du stand, si différent :

.....

Courriel :

Portable :

Téléphone fixe :

Adresse :

.....

Site internet :

Adresse et police d'assurance :

.....



FICHE TECHNIQUE

Tarifs :

Prix de la place à l'unité sans électricité = 10 €

Prix de la place à l'unité avec électricité = 12 €

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence

Secteur d'activité (Merci de détailler ci-dessous vos produits) :

.....
.....
.....

Animation (démonstration, etc ...)

OUI NON

Si oui, veuillez détailler votre proposition:

.....
.....
.....

Précisez le matériel que vous apporterez (barnum - taille, tables, outils électriques - puissance max en watt ...) :

A noter, si vous utilisez des rallonges électriques, ces dernières doivent être en bon état de marche et adaptées à la puissance utilisée. Toute rallonge défectueuse sera interdit d'utilisation.

.....
.....
.....
.....
.....

**La commune de La Chapelle d'Abondance ne fournit aucun matériel, ni électricité. Veuillez donc prendre vos dispositions pour votre stand.*

Date :/...../.....

Signature et cachet, précédé de la mention "lu et approuvé"

INFORMATIONS PRATIQUES

1 - Organisation de l'événement

Le concours de bûcherons est organisé par la commune de La Chapelle-d'Abondance.

Il se déroulera le dimanche 9 août, de 10h à 18h, sur le parking de la Panthiaz.

Cet événement se veut convivial, festif et ouvert à tous, mettant en valeur les savoir-faire liés au bois.

2 - Conditions d'inscription et sélection

Les candidatures sont étudiées par la commune.

Les exposants sont sélectionnés en fonction :

- de leur caractère artisanal ou local,
- de leur lien direct avec le bois (artisanat bois, sculpture, objets dérivés, etc.),

Les exposants peuvent proposer une animation à titre gratuit, en lien avec l'événement.

En s'inscrivant, les exposants s'engagent à être présents sur l'ensemble de la journée.

3 – Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription est à retourner complété et signé impérativement avant le 10 juillet 2026 à l'adresse suivante :

Mairie La Chapelle d'Abondance – 51, Route de Chevenne 74360 La Chapelle d'Abondance

Tél. : 06 70 50 86 53 - communication-animation@mairielachapelledabondance.fr

- La confirmation de votre inscription vous sera adressée par e-mail au plus tard le 17 juillet 2026.

- Afin de valider votre inscription, une attestation de votre assurance doit obligatoirement nous être transmise.

La mairie ne répond pas des dommages pouvant être occasionnés (vol, destruction de matériels et marchandises, perte, dommage à un tiers) et ne peuvent en être tenues responsables.

Il vous est fortement recommandé de prévoir le lestage adéquat à votre stand.

4 – Tarifs

Les tarifs des emplacements sont fixés par la commune et précisés dans le dossier d'inscription.

Toute inscription vaut engagement ferme et définitif .

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas de force majeure.

5 – Engagement des exposants

Les exposants s'engagent à :

- être présents de 10h à 18h,
- maintenir leur stand ouvert en continu,
- vendre uniquement les produits déclarés lors de l'inscription,
- adopter une attitude respectueuse et conviviale.

6 – Installation et déroulement

Accueil des exposants et installation : à partir de 7h

Ouverture au public : 10h

Démontage : à partir de 18h 30

Le stationnement des véhicules est interdit sur la zone d'exposition (sauf autorisation).

Les exposants doivent retirer leur véhicule après installation.

7 – Matériel et organisation

Chaque exposant doit fournir son propre matériel (tentes, tables, barnums, etc.).

Aucun matériel n'est fourni par la commune.

Les stands peuvent être contrôlés à tout moment par l'organisateur afin d'assurer la sécurité du public.

8 – Propreté et respect du site

Les exposants doivent maintenir leur emplacement propre et évacuer leurs déchets.

L'emplacement devra être restitué dans son état initial.

Toute dégradation pourra entraîner une facturation.

9 – Responsabilité et assurances

Les exposants participent sous leur propre responsabilité.

Ils doivent être couverts par une assurance responsabilité civile.

La commune ne pourra être tenue responsable en cas de vol, perte ou dégradation.

10 – Annulation / force majeure

En cas de conditions météorologiques défavorables ou de force majeure, la commune se réserve le droit d'annuler ou de reporter la manifestation sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

11 – Obligations réglementaires

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur, notamment :

- affichage des prix obligatoire (conformément au Code de la consommation),
- respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- conformité des produits vendus.

Date :/...../.....

Signature et cachet, précédé de la mention "lu et approuvé"